

Décision n°2016 - ...../ARCEP/SG/DGSN portant octroi  
d'agrément d'équipement radioélectrique à la société **AZHAR  
INTERNATIONAL**

**LE PRESIDENT DE L'AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES  
ET DES POSTES (ARCEP)**

- 
- Vu la Constitution ;
  - Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;
  - Vu le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
  - Vu la loi n°061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;
  - Vu le décret n°2011-655/PRES/PM/MTPEN/MEF du 15 septembre 2011 portant modification du décret n°2009-346/PRES/PM/MPTIC du 25 mai 2009 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques ;
  - Vu le décret n°2010-246/PRES/PM/MPTIC/MEF du 20 mai 2012 portant fixation des taux et modalités des redevances, contributions et frais institués au profit de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques ;
  - Vu le décret n°2012-649/PRES/PM/MTPEN/MEF du 24 juillet 2012 portant nomination de Conseillers du Conseil de régulation de l'ARCEP ;
  - Vu le décret n°2013-1027/PRES/PM/MDENP/MEF du 11 novembre 2013 portant nomination de Conseillers du Conseil de régulation de l'ARCEP ensemble son modificatif ;
  - Vu le décret n°2014-0820/PRES/PM/MDENP/MEF du 24 septembre 2014 portant nomination de Conseillers du Conseil de régulation de l'ARCEP ;
  - Vu le décret n°2015-1184/PRES-TRANS/PM/MDENP/MEF portant nomination de Conseillers du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes du 22 octobre 2015 ;
  - Vu le décret n°2015-1185/PRES-TRANS/PM/MDENP/MEF portant nomination du Président du Conseil de Régulation de l'ARCEP du 22 octobre 2015 ;
  - Vu la lettre de demande d'homologation de AZHAR International du 26/09/2016 à laquelle sont annexés les résultats des laboratoires Willow Run Test Labs, LLC, 8501 Beck Road, Building 2227, Belleville, Michigan 48111 USA et Compliance Engineering Services LLC 508 Marpool Dr, Saline MI 48176, United States ;

.../...



D E C I D E

**Article 1 :** Il est accordé à la société **AZHAR INTERNATIONAL, 06 BP 10096 Ouagadougou 06, Tél. : 00226 25 37 46 02**, un agrément d'équipement radioélectrique :

- **Type** : **Low frequency vehicular keyless entry and anti-theft transmitter (télécommande d'entrée et antidémarrage intégrée dans le véhicule).**
- **Marque** : **Lear**
- **Modèle** : **TTRBDCLR01**
- **Série** : **-**
- **Normes** : **ETSI : EN 301 489-1,-3 ; EN 300 330-1,-2 ; EN 60950-1 ; EN 62311.**

**Article 2 :** Les modalités pratiques de jouissance de cet agrément sont celles définies notamment dans les textes relatifs aux agréments d'équipement radioélectrique.

**Article 3 :** La commercialisation de tout autre type d'équipement devra faire au préalable l'objet d'un agrément de matériel délivré par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

**Article 4 :** Dans le cas où l'équipement, objet de la présente décision, nécessite une utilisation de fréquences soumises à autorisation, sa mise en service est assujettie à l'obtention préalable de ladite autorisation, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** L'utilisation de fréquences qui n'ont pas été préalablement assignées par l'Autorité de régulation est interdite et punissable conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment l'article 202 de la loi n° 061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques.

**Article 6 :** La durée de jouissance de l'agrément est de cinq (5) ans, période à l'issue de laquelle un renouvellement est exigé.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur et publiée au Journal Officiel du Burkina Faso.

Ouagadougou, le 10 OCT 2016

AMPLIATIONS :

- J.O
- Chrono

  
  
**Tontama Charles MILLOGO**



